

Rapport d'étape

Titre du projet	Programme de renforcement des capacités au Maroc, en Mauritanie et en Tunisie pour la mise en œuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel
Pays ou région cible	Maroc, Mauritanie et Tunisie
Code budgétaire de l'UNESCO et référence du donateur s'il y a lieu	199GLO4000.9
Source de financement	La contribution volontaire et supplémentaire du Royaume de Norvège au Fond du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO
Budget total approuvé et dépenses autorisées pour l'année en cours	241 058 dollars des États-Unis
Période sur laquelle porte le rapport	juillet 2013 - octobre 2014
Agent d'exécution	UNESCO
Partenaires de la réalisation	Ministères de la culture en Mauritanie, au Maroc et en Tunisie
Date de début du projet	juillet 2013
Date d'achèvement du projet prévue	juillet 2015
Secteur responsable	Secteur de la culture
Nom de la personne qui établit le rapport	Mohamed Ould Khatt, Spécialiste de programme Culture, Bureau de l'UNESCO à Rabat Sanae Allam, Assistante de projet

I. RESUME ET HISTORIQUE

Les premiers cycles de mise en œuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003) ont révélé le besoin des États parties d'acquérir une compréhension plus complète des différents mécanismes établis en vertu de cet instrument juridique et de développer les ressources humaines et les savoir-faire techniques nécessaires à sa mise en œuvre efficace. Les États parties ont eux-mêmes reconnu ces besoins et ont demandé à ce que leurs efforts de sauvegarde soient soutenus par l'UNESCO à travers des activités de renforcement des capacités sur les différents aspects de la Convention.

Depuis la ratification de la Convention en 2006, le Maroc, la Mauritanie, et la Tunisie ont déployé des efforts importants pour la prise en compte de la composante immatérielle du patrimoine et pour la mise en place de dispositifs d'application des principes de la Convention. Mais si chacun des pays de la sous-région dispose d'un cadre législatif et institutionnel consacré à la protection du patrimoine culturel, ils ne couvrent pas tous la dimension immatérielle. Par ailleurs, au niveau institutionnel, les pays du Maghreb disposent d'un cadre dédié au patrimoine culturel immatériel quel qu'en soit la forme et le statut (institut, service), qui veille à l'identification, la documentation et à la sauvegarde. Néanmoins, ces institutions ont besoin d'être renforcées par des ressources humaines et techniques afin qu'elles puissent efficacement mettre en œuvre des actions de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans l'esprit de la Convention. De plus, les professionnels de la sous-région s'accordent sur le fait qu'il y a au sein de leurs pays respectifs un manque au niveau de la formation et des compétences sur le patrimoine culturel immatériel et les mécanismes de sauvegarde normatifs et techniques, ce qui fragilise la mise en œuvre d'une politique efficace en la matière. Effectivement, à part les experts mentionnés qui ont une expérience solide de la Convention, il existe peu de personnes au sein des institutions et de la société civile capables d'assurer la relève pour la mise en œuvre de projets et de mesures de sauvegarde efficaces et garantissant un ancrage pérenne des pratiques de sauvegarde dans les politiques nationales.

Pour répondre à ces besoins significatifs, le bureau de l'UNESCO à Rabat a déployé la Stratégie globale de renforcement des capacités en matière de patrimoine immatériel développée par l'UNESCO depuis 2010 dans la sous-région Maghreb à travers le projet en objet afin d'accompagner la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie dans leurs efforts de sauvegarde de leur patrimoine immatériel, en s'appuyant sur les outils développés par la Stratégie et l'expertise des facilitateurs internationaux formés à ces mêmes outils dans le cadre de la Stratégie.

Trois objectifs immédiats sont visés par le projet :

1. Soutenir le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie dans l'accomplissement de leurs obligations nationales découlant de la Convention de 2003.
2. Développer la masse critique de capacités nationales, au sein des institutions gouvernementales et parmi les principaux acteurs de la société civile et des communautés du Maroc, de la Mauritanie et de la Tunisie.
3. Accroître les capacités des trois pays de la sous-région Maghreb afin qu'ils bénéficient des mécanismes de coopération internationale de la Convention, y compris l'assistance internationale du Fonds du patrimoine culturel immatériel.

A cette fin, durant la première phase du projet, une première série d'ateliers et de formations ont été effectués sur la mise en œuvre de la Convention de 2003 au niveau national et l'inventaire du patrimoine culturel immatériel avec la participation des communautés.

II. DESCRIPTION DE L'EXECUTION DU PROJET POUR LA PERIODE DE RAPPORT

Conformément à la Stratégie globale de l'UNESCO de renforcement des capacités pour le patrimoine immatériel, au cours de cette première phase du projet, **six** ateliers nationaux de formation ont été réalisés entre octobre 2013 et juin 2014, permettant d'améliorer les connaissances et les capacités de participants issus des responsables des ministères de la Culture, des chercheurs, des étudiants, des responsables d'association de la société civile, des représentants des communautés, en matière de patrimoine immatériel.

Les ateliers se sont appuyés sur les supports pédagogiques conçus par l'UNESCO sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine culturel immatériel au niveau national.

Les ateliers ont été animés par Ahmed Skounti (Maroc) et Mohamed Ould Mohamed Lemine Bedjeu (Mauritanie), tous les deux formés par l'UNESCO parmi les 80 facilitateurs du réseau international d'expert de l'UNESCO en patrimoine immatériel. Les ateliers se sont tenus en arabe et en français.

A. Formation sur la mise en œuvre de la Convention de 2003 au niveau national

Treize sujets sont traités au cours de cet atelier sur la base de présentations théoriques puis d'exercices pratiques. Ces sujets vont des concepts-clés de la Convention aux mécanismes de coopération et d'assistance internationale en passant par les acteurs de gestion du patrimoine culturel immatériel, les modalités de la sauvegarde, les obligations des États parties, les inventaires, l'implication des communautés, la préparation des candidatures pour inscription sur les listes de la Convention.

Les débats et questions soulevées par les participants pendant ces ateliers ont porté entre autres sur les aspects juridiques de la ratification de la Convention, sur la question de l'authenticité du patrimoine culturel immatériel, sur le processus concret d'implication des communautés, sur le processus d'identification, d'inventaire, de sauvegarde et de reconnaissance d'un patrimoine culturel immatériel, sur la portée et les conséquences du mécanisme d'inscription sur les inventaires nationaux ou les listes de la Convention et sur la propriété intellectuelle dans sa relation au patrimoine culturel immatériel. Les rapports des facilitateurs fournissent des éléments détaillés sur les débats qui peuvent être partagés sur demande.

1. Atelier réalisé en Mauritanie, Kaédi, 22-26 octobre 2013

L'atelier organisé à Kaédi, chef-lieu de la Wilaya de Gorgol, au Sud de la Mauritanie et a été ouvert par la Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, témoignant de l'intérêt et l'implication des autorités nationales dans le projet. Le fait d'organiser un atelier de lancement du projet de niveau national dans une ville de province, sur la rive droite du fleuve Sénégal, dans un contexte de diversité ethno-culturelle était emblématique. Des spécificités culturelles étaient en toile de fonds des débats tout au long des séances de l'atelier, notamment la teinture de Kaédi et de sa région.

Au total 26 participants ont pris part à l'atelier (10 membres du Comité national du patrimoine culturel immatériel ; 13 délégués régionaux de la Culture ; 2 membres d'associations locales ; 1 représentant de la Commission nationale de l'éducation, des sciences et de la culture). Cette composition a présenté l'avantage de réunir, des cadres aux prérequis établis afin qu'ils puissent profiter pleinement de la formation et assurer la mise en œuvre de la Convention tant au niveau national que régional. Elle a présenté, cependant, trois lacunes : (i) elle ne comprenait qu'une seule femme sur 26 participants ; (ii) elle ne couvrait pas les autres administrations

publiques concernées par la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et (iii) elle ne comptait pas de représentants des détenteurs de patrimoine culturel immatériel.

2. Atelier réalisé en Tunisie, Matmata, 27-31 janvier 2014

Le choix du lieu de l'atelier a grandement contribué à sa réussite : une petite ville de province situé dans le Sud tunisien, loin de la capitale. Des éléments du patrimoine culturel immatériel local étaient fréquemment invoqués par les participants dans les débats. La dynamique de groupe a plutôt bien fonctionné. Même si des petits groupes se formaient au moment des pauses ou des repas, les discussions amenaient les participants à confronter leur idées et leurs positions, parfois de manière passionnée mais toujours dans le respect mutuel. Ils ont été réceptifs au travail de facilitation et ont interagi positivement avec les facilitateurs. Une visite de terrain a été organisée et a permis de prendre connaissance d'aspects du patrimoine culturel immatériel au plus près des communautés : la source de Aïn El Guettar, autrefois utilisée pour l'approvisionnement en eau par les Matmatis, la zaouïa-médersa-mausolée de Sidi Moussa Ben Oma El Jomni qui dispose d'un fonds de manuscrits inestimable, la synagogue abandonnée de Matmata et le musée privé Matmata situé au village de Diar Ammar.

Les participants à l'atelier étaient au nombre de 25 personnes dont 11 femmes et 14 hommes donc la répartition hommes/femmes a été assurée. Ceci a d'ailleurs coïncidé avec l'adoption de la nouvelle constitution tunisienne qui consacre l'égalité entre les deux sexes. Toutes les participantes présentes ont contribué positivement aux débats et ont souligné le rôle important que peuvent jouer les femmes en ce qui concerne la sauvegarde des éléments du patrimoine culturel immatériel. Il est à noter qu'en Tunisie, plusieurs associations féminines travaillent dans les domaines liés au savoir-faire et métiers menacés de disparition et dont la valorisation apporte beaucoup aux détentrices de ce patrimoine tant sur la plan du développement personnel et sociétal que sur le plan matériel par l'apport financier que peut générer les activités qu'elles peuvent mener.

3. Atelier réalisé au Maroc, Agadir, 26-30 mars 2014

Le Maroc est en train de réviser son arsenal législatif du patrimoine et l'organigramme du département de la Culture. Deux projets de lois ont été préparés donc l'atelier de formation arrivait à un bon moment pour assurer la mise en œuvre de la Convention. La présence d'un juriste parmi les participants a grandement éclairé les débats grâce au rappel fréquent de la législation nationale en la matière. Les exercices pratiques ont donné lieu à des jeux de rôles qui ont créé une très bonne dynamique de groupe. Que ce soit l'exercice de préparation d'un inventaire ou de celle d'un projet de sauvegarde, les participants ont fait preuve d'un intérêt parfois passionné pour les questions méthodologiques et théoriques que pose ce type d'exercice. Les participants ont été très réceptifs, leurs questions et interventions montrant, par ailleurs, qu'ils disposaient des prérequis nécessaires à une telle formation. Les débats continuaient pendant les pauses cafés et les repas.

Les participants à l'atelier étaient au nombre de 24 personnes dont 7 femmes et 17 hommes. La particularité de l'atelier IMP du Maroc par rapport aux ateliers de Mauritanie et de Tunisie réside dans le fait que son organisation a été confiée, à l'exclusion de la Direction du patrimoine culturel, à la Direction régionale de la Culture du Souss Massa Draa dont le chef-lieu est à Agadir. Ceci explique que la composition des participants soit particulière: une représentation du ministère de la Culture à différents échelons de responsabilité (l'Inspecteur général ; directeurs régionaux d'Agadir, de Marrakech, de Casablanca et de Fès ; des représentants de trois délégations provinciales de la culture), une représentante du Ministère de l'artisanat, dix représentants d'ONG dont dix de la région d'Agadir, une de la région de Casablanca, une représentante d'une municipalité et deux étudiants en Master de l'Université d'Agadir. Une

représentativité majoritairement régionale est donc le trait principal de la composition de cet atelier.

B. Formation sur l'élaboration de l'inventaire du patrimoine culturel immatériel avec la participation des communautés

Cet atelier vise à sensibiliser les participants à l'esprit de la Convention, plus particulièrement en matière d'inventaire qui s'appuie sur la double obligation des Etats parties, à savoir la réalisation d'un ou de plusieurs inventaires du patrimoine culturel immatériel présent sur leur territoire, d'une part, et la participation des communautés, groupes et individus à ce travail, d'autre part. L'atelier s'articule autour de cinq modules : (i) présentation du cadre du Travail d'inventaire participatif (TIP), (ii) éthique et responsabilité du TIP, (iii) techniques et méthodes de production de l'information (interview, photographie, vidéo participative, cartographie participative), (iv) mise en application d'un TIP et (v) bonnes pratiques pour l'organisation de l'information issue du TIP. Cet atelier se caractérise par un stage de terrain de 2 à 3 jours.

Parmi les questions de fond soulevées par les participants on trouve la nécessité du respect de la diversité des communautés, des langues et des traditions, la dimension économique du patrimoine culturel immatériel, l'adéquation du cadre éthique de l'inventaire, ou encore la question de la propriété des communautés sur leur patrimoine. La préparation du Travail d'Inventaire Participatif (TIP) a été l'occasion pour les participants de s'exercer à l'inventaire avec les communautés. Ils ont notamment simulé, grâce à un jeu de rôles, une action fictive de sensibilisation, préalable nécessaire à l'inventaire. Le TIP lui-même a été une expérience saluée par les participants. Il a permis aux cinq groupes formés à cette occasion d'entrer en contact avec les réalités du patrimoine culturel immatériel et de se confronter aux difficultés de ce genre d'inventaire.

Les participants ont beaucoup appris sur les techniques et les méthodes de l'inventaire participatif. Ils ont particulièrement bien assimilé la différence entre un travail de recherche et de documentation de la culture matérielle et/ou immatérielle d'une part et l'inventaire du patrimoine culturel immatériel au sens de la Convention. Ils ont également pu comprendre le sens du travail de terrain au cours de l'inventaire : le fait qu'il ne se limite pas à la collecte de données de la bouche d'informateurs mais plutôt d'une collecte collective et participative d'une version moyenne de l'histoire d'un élément donné ; le fait aussi qu'il ne s'agit pas d'un travail à sens unique mais plutôt d'une interaction qui produit une information parfois consensuelle, d'autres fois contradictoire.

1. Atelier réalisé en Mauritanie, Aleg, 05-12 mars 2014

Les participants à l'atelier étaient au nombre de 26 personnes dont 6 femmes et 20 hommes et un jeune de moins de 25 ans travaillant à la Direction du patrimoine culturel y a pris part. Même si elle reste relative, la participation de la femme à cet atelier est plus importante que dans l'atelier de kaédi. Elles ont participé particulièrement dans les travaux pratiques et lors des deux journées de stage. La plupart de ces femmes travaillent directement sur des produits culturels (Maison des cinéastes, Institut Mauritanien de Musique Musée National), d'autres sont issues du milieu des communautés et ont joué un rôle important dans l'identification des éléments choisis et dans le contact avec les communautés locales. On remarque que les femmes ont plus de facilité pour l'accès aux détentrices de certains éléments.

Cet atelier a permis le renforcement des capacités de plusieurs cadres du Département aussi bien sur le plan local que sur le plan national. Plusieurs membres du Comité National du patrimoine culturel immatériel ont participé, ce qui redynamisera sûrement les activités de ce Comité.

2. Atelier réalisé en Tunisie, Kerkena, 19-26 mai 2014

16 personnes ont pris part de manière assidue à l'atelier. Parmi eux, treize sont des conservateurs du patrimoine en fonction dans différentes villes de Tunisie. Ils avaient tous participé à l'atelier précédent sur la mise en oeuvre, ce qui, d'une certaine manière, a été un facteur de réussite de l'atelier. Les connaissances acquises sur la mise en oeuvre de la Convention ont grandement facilité la compréhension et l'assimilation des compétences nécessaires à la conduite d'un inventaire dans le cadre de la Convention. L'atelier a reçu la visite de membres de communautés et d'associations locales œuvrant dans différents domaines socioculturels et de développement. Certains ont assisté à plusieurs présentations et parfois pris part aux débats. La répartition équitable hommes/femmes a été largement atteinte : neuf femmes pour sept hommes. Lors de la formation des trois groupes de stage de terrain, on a veillé à la présence des deux sexes dans chacun d'entre eux.

3. Atelier réalisé au Maroc, Marrakech, 20-27 mai 2014

Les participants à l'atelier étaient au nombre de 19 personnes dont 6 femmes et 13 hommes. La participation de membres de communautés et de représentants d'ONG a permis aux participants de voir le patrimoine culturel immatériel de différents angles, souvent antinomiques, toujours complémentaires. Les visites sur le terrain ont été facilitées aussi bien par l'un des membres d'une communauté de Marrakech et d'autres participants de cette ville travaillant dans le secteur de la Culture.

Les débats auxquels l'atelier a donné lieu ont amélioré les connaissances de l'ensemble des participants concernant la spécificité de la conduite d'inventaires dans le cadre de la Convention. Il a été intéressant de noter qu'il était parfois difficile de faire admettre à certains participants habitués aux enquêtes « classiques » la pertinence de l'obligation de pleine participation des communautés au titre des articles 11 et 12 de la Convention. Néanmoins, au fur et à mesure de l'avancement dans la présentation des différents matériaux de la formation, ils ont pu apprécier cette exigence à sa juste valeur.

III. PROGRES ACCOMPLIS VERS L'OBTENTION DES RESULTATS

Les activités de ce projet contribueront à atteindre l'Axe d'Action 2 de l'Objectif stratégique 8 du 37 C5 « soutenir et promouvoir la diversité des expressions culturelles par la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et l'avènement d'industries culturelles et créatives » et plus précisément le Résultat escompté 6 concernant le renforcement des capacités nationales pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

La mise en oeuvre du projet au cours de la première phase a permis de sensibiliser et de mobiliser les partenaires nationaux sur l'importance de la Convention de 2003 et la nécessité de sa mise en oeuvre. Les différentes activités ont généralement été ouvertes par des représentants de haut niveau des autorités nationales et font l'objet de couvertures médiatiques au niveau national et local, ce qui prouve l'intérêt et la mobilisation des autorités.

L'implication des communautés a été un élément important qui leur a permis de se sentir associées et considérées. Le bon déroulement des ateliers a ainsi favorisé rapprochement entre les autorités officielles et ces acteurs permettant d'établir une confiance mutuelle permettant d'agir dans la complémentarité.

Il importe de souligner le niveau, la qualité et la teneur des débats. Les participants ont tous contribué aux échanges qui ont parfois été passionnés et toujours pertinents. De manière générale, ils ont ainsi donné la preuve de disposer des prérequis nécessaires à de telles formations. Ils constitueront certainement un appui fondamental pour une mise en œuvre de la Convention et plus largement de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Les débats, les explications et les échanges d'idées autour de différents points abordés durant l'atelier sur les inventaires ont permis aux participants de bien comprendre que le travail d'inventaire participatif (TIP) constitue une nouvelle approche dans le domaine de l'inventaire. Il mobilise les membres des communautés ; il exige l'obtention du consentement libre, préalable et éclairé des communautés pour les décisions concernant la réalisation de l'inventaire des éléments de leur patrimoine culturel immatériel ; il constitue une étape décisive vers l'instauration d'un dialogue en faveur de la sauvegarde patrimoine culturel immatériel. C'est aussi un processus créatif de production de l'information avec et au sein de la communauté, et non un moyen d'extraction de l'information détenue jalousement par les communautés. Le TIP considère que les membres de la communauté sont des créateurs et des spécialistes de leur patrimoine culturel immatériel.

La mobilisation des partenaires nationaux et leur familiarisation avec la Convention et ses instruments a permis de bonnes préparations et un nouvel intérêt pour le patrimoine culturel immatériel et une mise en œuvre des diverses composantes du projet. En Tunisie par exemple cette dynamique s'est caractérisée par une nouvelle mobilisation d'équipes au sein de toutes les régions du pays qui agissent dans le domaine du patrimoine immatériel et associant les communautés et les partenaires des ONG.

Objectif global du projet	Évaluation globale :			
Résultats escomptés	Indicateurs de performance (PI) et cibles (T)/niveaux de référence (b) associés		Réalisation(s)	Produits contribuant aux résultats escomptés
	Programmé	Atteint		
Titre du résultat escompté n° 1 Les obligations nationales découlant de la Convention sont maîtrisées par une masse critique d'experts nationaux et d'autres acteurs de la société civile.	PI : Mauritanie : 26 personnes dont 25 hommes+1 femme Tunisie : 25 personnes dont 11 femmes et 14 hommes Maroc : 24 personnes dont 7 femmes et 17 hommes	oui	Un nombre important de cadres, fonctionnaires, représentants de communautés locales et d'ONG agissant dans le domaine du patrimoine culturel immatériel ont maîtrisé la Convention de 2003 et ses différents outils	Produit 1 : les capacités nationales dans les pays bénéficiaires du projet sont renforcées en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel
Titre du résultat escompté n° 2 Les techniques de l'inventaire de la documentation et de l'archivage du patrimoine culturel immatériel sont par les communautés en coopération avec les représentants des institutions compétentes, gouvernementales et non-lucratives.	PI : Mauritanie : 26 personnes dont 6 femmes et 20 hommes Tunisie : 16 dont 9 femmes+7 hommes Maroc : 19 personnes dont 6 femmes et 13 hommes	oui	Un nombre important de cadres, fonctionnaires, représentants de communautés locales et d'ONG agissant dans le domaine du patrimoine culturel immatériel ont maîtrisé les techniques de l'élaboration d'inventaire du patrimoine culturel immatériel avec la participation des communautés	Produit 1 : les capacités nationales dans les pays bénéficiaire du projet sont renforcées en matière de préparation d'inventaire avec la participation des communautés

IV. DURABILITE

Ce projet a été conçu pour maximiser sa durabilité et son effet multiplicateur. En effet, il vise à créer dans chaque pays un socle durable pour la sauvegarde du patrimoine immatériel et la mise en œuvre de la Convention, reposant sur un niveau critique de capacités nationales, tant au sein des institutions gouvernementales que parmi les acteurs clés des communautés et de la société civile. Cette stratégie intégrée est particulièrement pertinente étant donné que les pays bénéficiaires ont en commun de nombreux éléments du patrimoine culturel immatériel. Beaucoup de pratiques du patrimoine culturel immatériel sont partagées par les communautés dans plusieurs États, tandis que les emprunts culturels et les flux migratoires se déploient au-delà des frontières nationales. Ce projet peut ainsi contribuer à l'intégration sous régionale et à l'émergence d'une vision partagée du patrimoine culturel immatériel, dont on peut espérer qu'elle donnera lieu à une coopération accrue dans les activités de sauvegarde, y compris la possibilité de candidatures multinationales.

Ce projet a également été élaboré de façon à laisser suffisamment de temps pour l'évaluation de la formation et des supports pédagogiques produits, ainsi que pour leur révision éventuelle afin de mieux répondre aux besoins identifiés aux niveaux national et sous régional. Par ailleurs, il est prévu que les participants restent en contact par la suite afin d'encourager le développement de réseaux de coopération nationaux et sous-régionaux. À partir des commentaires des participants, l'UNESCO va affiner les supports de formation pour qu'ils soient utilisés dans d'autres ateliers.

La mise œuvre du projet qui découle des priorités initialement identifiées par les partenaires nationaux leur a permis de confirmer leur importance et la nécessité de les poursuivre tant elles répondent aux besoins des régions des pays et de leurs communautés. Les autorités de ces régions qui ont réservé le plus grand accueil aux activités du projet n'ont cessé de demander leur multiplication et leur pérennisation. Ces messages ont été remontés au niveau central par les représentants des ministères ainsi que par l'équipe de l'UNESCO qui a eu des réunions avec l'ensemble des ministres de la culture des pays pour les sensibiliser à la meilleure poursuite des réalisations prometteuses du projet.

V. PLAN DE TRAVAIL

Les activités pour l'année 1 ont été réalisées conformément au plan de travail initial pour la grande majorité. Deux activités n'ont pu être réalisées pour les raisons expliquées ci-dessus.

Pays	Activités prévues pour l'année 1 sur le plan initial	Réalisée (oui/non)
Maroc	Atelier de formation sur La mise en œuvre de la convention de 2003	oui
	Atelier de formation sur l'élaboration d'inventaire du patrimoine culturel immatériel avec la participation des communautés	oui
Mauritanie	Atelier de formation sur La mise en œuvre de la convention de 2003	oui

	Atelier de formation sur l'élaboration d'inventaire du patrimoine culturel immatériel avec la participation des communautés	oui
	Activité sur la révision du cadre institutionnel et juridique	non
Tunisie	Atelier de formation sur La mise en œuvre de la convention de 2003	oui
	Atelier de formation sur l'élaboration d'inventaire du patrimoine culturel immatériel avec la participation des communautés	oui
	Activité sur la révision du cadre institutionnel et juridique	non

Le plan de travail de l'année 2 a été modifié pour inclure les deux activités de l'année 1 qui n'ont pas pu être réalisés à la condition que les fonds manquant non versés par le donateur soient disponibles dans les temps.

Le calendrier des activités de la deuxième année du projet se trouve en annexe du présent document.

VI. VISIBILITE

Un budget a été consacré à la production de contenus et supports numériques et papiers de communication sur les activités du projet.

La visibilité du projet et de sa mise en œuvre a été assurée également à travers :

- L'élaboration de courts textes journalistiques, des photographies et des vidéos (voir dossier ci-joint).
- le site de Bureau de l'UNESCO à Rabat et sur le site du Ministère de la Culture de chacun des pays, ainsi que le site web de la Convention de 2003.

www.rabat.unesco.org; www.minculture.gov.ma; www.culture.gov.mr; www.culture.tn

- La presse écrite et les chaînes TV Qui ont souvent repris les allocutions d'ouverture mentionnant l'importance du projet, du patrimoine culturel immatériel, de la Convention de 2003, l'implication des trois pays couverts par le projet et le bailleur de fonds.

Maroc

http://www.lematin.ma/express/2014/session-de-formation-a-agadir-_preserver-le-patrimoine-culturel-immateriel/199378.html

<http://www.medias24.com/map/map-222-Session-de-formation-sur-la-sauvegarde-du-patrimoine-culturel-immateriel-du-26-au-30-mars-a-agadir.html>

<http://testdns.menara.ma/fr/2014/05/20/1175520-atelier-%C3%A0-marrakech-sur-%C3%A9laboration-dinventaires-du-patrimoine-culturel-immat%C3%A9riel.html>

<http://www.maghress.com/fr/liberation/50442>

Tunisie

<http://directinfo.webmanagercenter.com/2014/01/25/atelier-a-matmata-sur-la-mise-en-oeuvre-de-la-convention-de-lunesco/>

<https://ar-ar.facebook.com/notes/minist%C3%A8re-de-la-culture/atelier-de-formation-sur-la-mise-en-%C5%93uvre-de-la-convention-de-2003-matmata-27-31/730811613597704?fref=nf>

<http://www.lapresse.tn/17112014/78110/identification-et-inventaire.html>

<http://www.turess.com/fr/tapfr/225330>

<http://webradar.me/portal/69470896?language=1>

Mauritanie

Voir coupure de presse en annexe.

VII. DEFIS ET ENSEIGNEMENTS TIRES

Défis

Les principaux défis rencontrés au cours de cette première phase de mise en œuvre sont les suivants :

- Les changements politiques, et particulièrement en Mauritanie et en Tunisie, expliquent le retard au niveau de la mise en œuvre de l'activité sur la révision du cadre institutionnel et juridique. Le lancement de cette composante du projet a été décalée à l'année 2 du projet ce qui n'aura cependant pas d'impact sur son déroulement et sur l'atteinte des résultats escomptés.
- La disponibilité des formateurs pour mener les formations qui n'est pas toujours facile à déterminer et à faire coïncider avec celle de la partie nationale. Pour assurer la réussite des ateliers et du plus largement du projet, il est impératif de travailler avec les experts facilitateurs faisant partie du réseau international de l'UNESCO car ils ont été formés par l'UNESCO spécifiquement à délivrer ces ateliers.
- Les discussions avec le partenaire national nécessitent parfois beaucoup de temps. Il est important de trouver le rythme de travail approprié avec les partenaires, des progrès restent cependant à faire du fait de leurs multiples occupations.
- Le calendrier du partenaire national ne permet parfois pas d'organiser des ateliers dans des dates convenables (examens, vacances, fêtes...) ; les décalages nécessaires ont été opérés pour tenir compte des contextes.
- Concernant le matériel pédagogique, un certain nombre de commentaires ont été formulés par les participants sur la traduction arabe. Il est vrai que la traduction en langue arabe est un défi car il existe différents types de langue arabe suivant les pays. Il convient cependant de souligner que la traduction a été réalisée par les services officiels de traduction de l'UNESCO qui appliquent le standard de l'arabe utilisé dans le contexte des Nations Unies.

Enseignements tirés

Concernant les participants formés, cette première phase de mise en œuvre a permis de confirmer que le choix des participants est clé dans la réussite des formations et la durabilité des résultats du projet à long terme. L'un des défis consiste à trouver l'équilibre entre la nécessité d'assurer une continuité et donc d'avoir un échantillon commun de participants à tous les ateliers et le fait que la formation sur la mise en œuvre s'adresse principalement aux autorités nationales et celle sur l'inventaire requière la participation de ceux qui joueront un rôle dans l'élaboration des inventaires, notamment les représentants des communautés. En effet, ceci

pèsera ensuite sur le choix des enquêteurs qui seront chargés d'encadrer les inventaires prévus.

Par ailleurs, si la répartition équitable hommes/femmes était difficile à atteindre, leur participation a été active et a contribué à l'enrichissement des débats des ateliers. L'un des ateliers a également associé des étudiants de moins de 25 ans en Master Patrimoine et développement qui ont grandement apprécié d'avoir pu faire partie d'un atelier d'un tel niveau. Ils ont pris une part active aux discussions et ont considéré que cette expérience était une valeur ajoutée à leur formation en les sensibilisant de très près à la Convention et, plus globalement, à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

De plus, le matériel nécessaire au stage de terrain (appareil photos, caméras vidéo, etc.) dans le cadre de l'atelier sur les inventaires n'était pas toujours disponible ou fonctionnel, ce qui a parfois amené les participants à travailler avec leur propre matériel. Reconnaisant que les présentations sur la photographie et la vidéo participatives s'avéraient très utiles, les participants ont souligné qu'il importait de veiller à ce que les conditions d'utilisation du matériel soit les plus optimales possibles. Pour ce faire, il est important de planifier l'acquisition de ce matériel dès le début de la mise en œuvre du projet.

Enfin, les demandes reçues de la part des différents participants aux ateliers de formation consistent à multiplier les formations dans le domaine du patrimoine culturel immatériel, ces pays ayant un potentiel et une richesse qui sont malheureusement mal ou peu exploités. Le renforcement des capacités demeure donc une priorité absolue afin de sauvegarder un patrimoine humain vivant qui contribuera au développement local, national et international.

VIII. ANNEXES

On trouvera en annexe :

- Le calendrier de mise en œuvre pour la deuxième année ;
- Coupure de presse

ANNEXE I

Calendrier prévue pour la deuxième année de mise en œuvre

Activités	Année 2															
	nov-14				déc-14				janv-15				févr-15			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
2- Assistance technique pour le révision des cadres institutionnels et législatifs																
Mauritanie																
Mise en œuvre de l'activité																
Atelier de restitution(5 jours)																
Tunisie																
Mise en œuvre de l'activité																
Atelier de restitution(5 jours)																
4-Réunion mi parcours du CP(3 jours)																
5-Travail d'inventaire sur le terrain avec les communautés																
Maroc																
Identification de la région d'intervention (10 jours)																
Préparation des contrats (10 jours)																
Mise en œuvre de l'activité(6 mois)																
Mauritanie																
Identification de la région d'intervention (10 jours)																
Préparation des contrats (10 jours)																
Mise en œuvre de l'activité (6 mois)																
Tunisie																
Identification de la région d'intervention (10 jours)																
Préparation des contrats (10 jours)																
Mise en œuvre de l'activité (6 mois)																
6-Formation sur la préparation des dossiers de candidatures																
Maroc																
Identification et discussions avec la partie nationale et les experts (15 jours)																
Mise en œuvre de l'activité (6 jours)																
Mauritanie																
Identification et discussions avec la partie nationale et les experts (15 jours)																
Mise en œuvre de l'activité (6 jours)																
Tunisie																
Identification et discussions avec la partie nationale et les experts (15 jours)																
Mise en œuvre de l'activité (6 jours)																
7- Réunion de restitution et clôture du projet																
Maroc																
Préparation des outils de communication (30 jours)																
Préparation des contrats (5 jours)																
La tenue de la réunion (1 jour)																
Tunisie																
Préparation des outils de communication (30 jours)																
Préparation des contrats (5 jours)																
La tenue de la réunion (1 jour)																
Mauritanie																
Préparation des outils de communication (30 jours)																
Préparation des contrats (5 jours)																
La tenue de la réunion (1 jour)																

افتتاح ورشة تكوينية حول جرد التراث غير المادي بالأك

ولد عبد العزيز الذي يركز على الحفاظ على الهوية الثقافية لبلدنا والاعتناء بجميع مكوناته. وجرى افتتاح الورشة بحضور حاكم الأك السيد الشيخ ولد بايه ومدير التراث الثقافي بوزارة الثقافة والشباب والرياضة السيد النامي ولد محمد كابر صالح والسلطات الإدارية والأمنية بالولاية.

التراث الثقافي غير المادي وذلك لضمان الحفاظ على الهوية الثقافية لمجتمعنا وصيانة موارثه الحضارية العني والمتنوع. وأوضح الوالي في كلمة له بالمناسبة أن السلطات العمومية تولي اهتماما كبيرا لهذا العمل الذي يتدرج في إطار برنامج رئيس الجمهورية السيد محمد

أشرف والي البراكنة السيد حمدو ولد عيد، باسم وزيرة الثقافة والشباب والرياضة، أمين الأرياء بالأك، على افتتاح ورشة تكوينية حول جرد التراث غير المادي. وتضم الورشة، التي تدوم ثمانية أيام، 30 متاركا سيتلقون خلالها عروضاً مفصلة عن أهمية تدوين وجرد مختلف مكونات

Clôture du 3^e
atelier national sur
le renforcement des
capacités du
secteur hydraulique

Lire page 5

HORIZONS

Brakna:
Atelier de formation
sur l'inventaire du pa-
trimoine immatériel

Lire page 5

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATIONS - ÉDITÉ PAR L'AGENCE MAURITANIE D'INFORMATION - N° 6210 DU JEUDI 6 VENDREDI 7 SAMEDI 8 MARS 2014 - PRIX : 100 UM

Brakna:

Atelier de formation sur l'inventaire du patrimoine immatériel

Un atelier de formation sur l'inventaire du patrimoine immatériel, s'est ouvert mercredi à Aleg.

30 participants prennent part à cette rencontre de huit jours qui sera marquée par des exposés sur les différentes composantes du patrimoine culturel immatériel, et ce pour préserver l'identité culturelle de notre société et son patrimoine civilisationnel

nel riche et diversifié.

Dans un mot prononcé pour la circonstance, le wali du Brakna, M. Ahmedou Ould Abdallah, a indiqué que les pouvoirs publics accordent une grande importance à cette action qui s'inscrit, a-t-il dit, dans le cadre du programme du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, visant la préservation

tion de l'identité culturelle du pays. L'ouverture de l'atelier s'est déroulée en présence du hakem de la moughataa d'Aleg, M. Cheikh Ould Baba, du directeur du Patrimoine culturel, M. Namy Ould Mohamed Kabir Salihi et des autorités administratives et sécuritaires de la wilaya du Brakna.